

Mission Inter-Services de l'Eau et de la Biodiversité



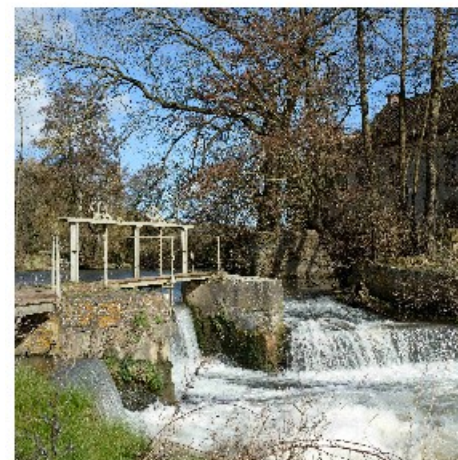
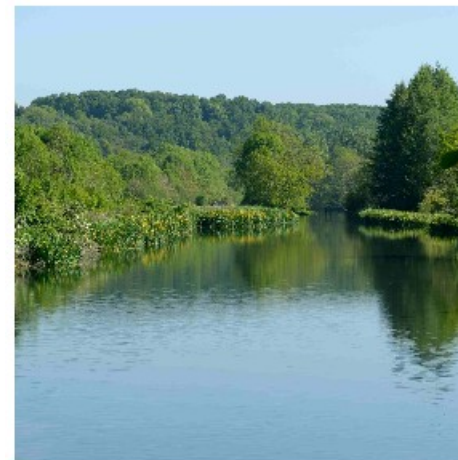
Mai 2016

Présentation du projet de Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2016-2018

Bilan du PAOT 2013-2015

Comité stratégique du 26 mai 2016

Le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) est un outil opérationnel pour la mise en oeuvre des Programmes de Mesures 2016-2021 des bassins Seine-Normandie et Loire-Bretagne, dans le département



Présentation du PAOT 2016-2018.....	3
Pollutions ponctuelles.....	4-5
Pollutions diffuses.....	6-7
Restauration des cours d'eau et continuité écologique.....	8-9
Gestion quantitative.....	10
GEMAPI.....	11
Biodiversité.....	12-13
Bilan du PAOT 2013-2015.....	14-15
Pollutions ponctuelles.....	16-17
Restauration des cours d'eau et continuité écologique.....	18-19
Gestion quantitative et risques.....	20
Gouvernance.....	21
Pollutions diffuses.....	22-23
Biodiversité.....	24-25

Quelques chiffres :

- 90% des masses d'eau sont dégradées, avec un report des objectifs de bon état pour 2021 et 2027,
- 103 captages d'eau potable ont été fermés en 10 ans en raison des pollutions diffuses,
- 6% des euréliens sont desservis par une eau non conforme à cause des pesticides,
- L'Eure-et-Loir compte 6 sites Natura 2000, 2 au titre de la Directive "Oiseaux" grâce à la présence d'oiseaux migrateurs et 4 au titre de la Directive "Habitats" pour protéger des milieux très fragiles comme les pelouses calcicoles ou des zones humides.

Les programmes de mesures (PdM) 2016-2021 identifient les mesures nécessaires à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés dans les SDAGE. Le PAOT décline ces mesures en **actions concrètes** à mettre en oeuvre sur les masses d'eau du département. Le PAOT faisant partie intégrante de la stratégie de la MISEB, il comporte également une partie "biodiversité".

Ces actions sont une réponse aux **enjeux importants** en matière d'eau et de biodiversité dans le département d'Eure-et-Loir.

Le PAOT = Construction collective

Le PAOT 2016-2018 est le troisième plan d'actions dans le département. La liste des actions comporte à la fois des actions nouvelles et nécessaires pour atteindre les objectifs des SDAGEs au regard des enjeux et des actions qui constituent la continuation du PAOT précédent. Les cartes d'état des lieux des masses d'eau, avec les facteurs déclassants et les pressions, ont été largement mobilisées. Une articulation avec les Xème programmes financiers des Agences de l'Eau a été recherchée.

Plusieurs réunions ont été organisées en 2015 et 2016 pour constituer cette liste :

- deux journées de construction collective, avec les maîtres d'ouvrage du département et les acteurs professionnels
- des groupes techniques de la MISEB, notamment sur les rivières, l'assainissement et la biodiversité
- deux comités permanents de la MISEB

Par ailleurs, deux demi-journées d'appropriation des deux SDAGEs, également en format élargi, ont été organisées par la DDT et les Agences de l'Eau pour sensibiliser les acteurs du département aux enjeux et mesures.

Le PAOT : une feuille de route pour les services

Le PAOT doit être validé en Comité stratégique de la MISEB, ce qui assure un portage politique dans le département notamment auprès des maîtres d'ouvrage extérieurs. La liste des actions portées au PAOT constitue la feuille de route des membres de la MISEB pour les trois ans à venir.

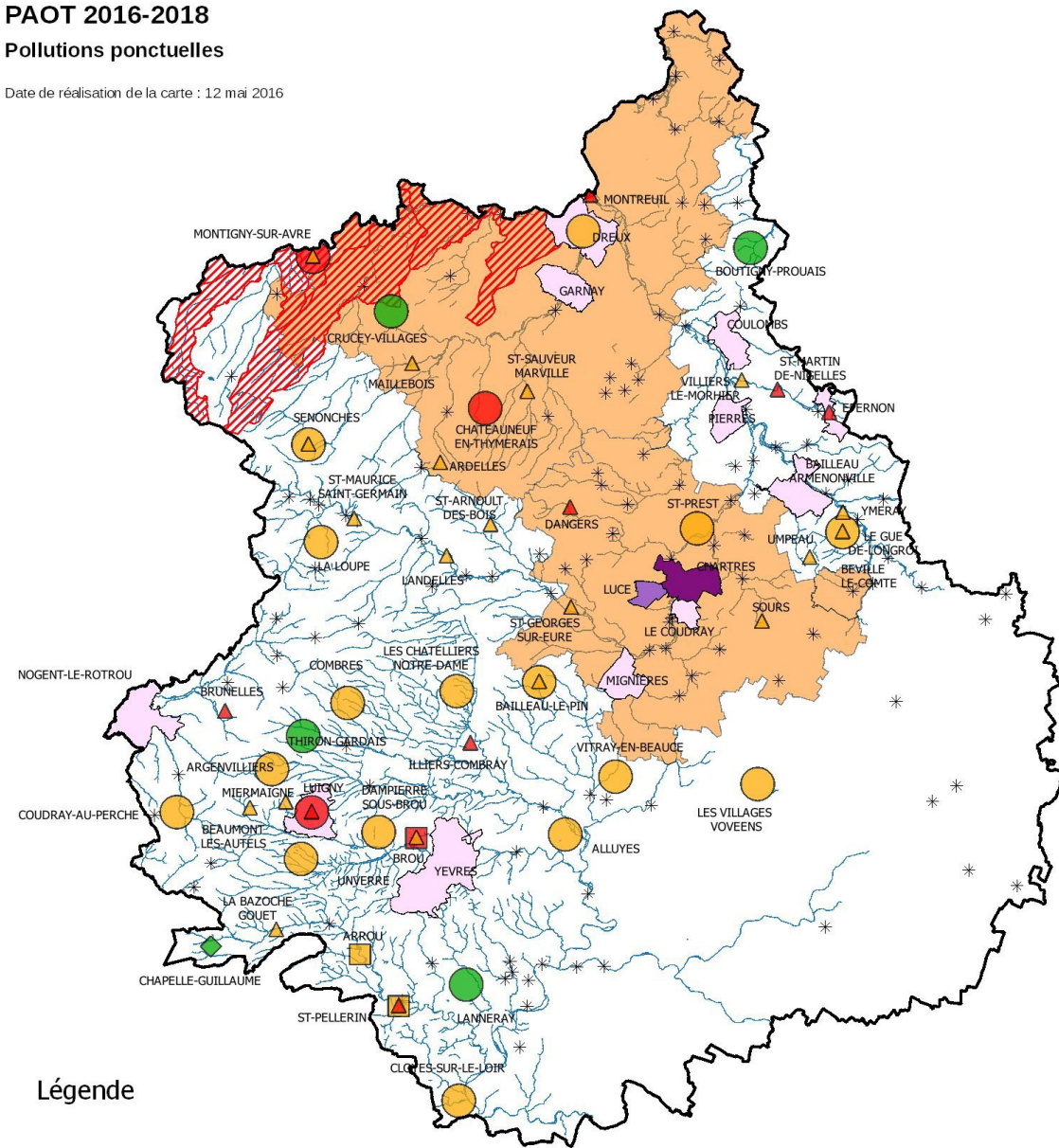
Chaque action fait l'objet d'un suivi de l'état d'avancement, ce qui permettra de dresser un bilan à mi-parcours et à la fin de la programmation.

Les actions du PAOT sont présentées ci-après par grandes thématiques, avec les cartes d'état des masses d'eau en regard.

Pollutions ponctuelles : eaux résiduaires urbaines, pluviales et industrielles

PAOT 2016-2018
Pollutions ponctuelles

Date de réalisation de la carte : 12 mai 2016



Légende

ICPE
nombre ICPE engagées dans une démarche RSDE

- 1
- 3
- 4

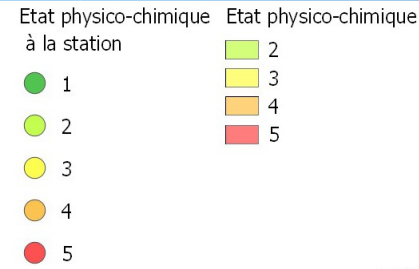
Réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif

- Prévisionnelle
- En cours
- Terminée

Amélioration de l'impact des eaux pluviales

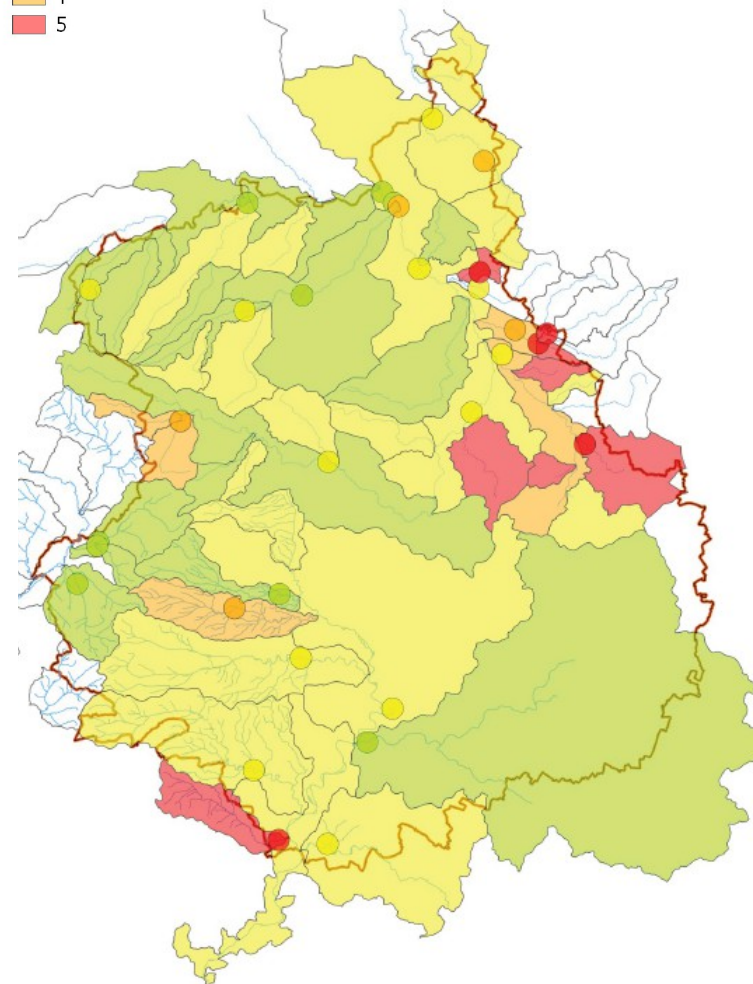
Actions au niveau des STEU

- Etude prévisionnelle
- Etude en cours
- Etude terminée
- Suivi terminé
- Projet prévisionnel
- Projet en cours
- Projet terminé
- Travaux prévisionnels
- Travaux en cours
- Travaux terminés
- STEU sans operation

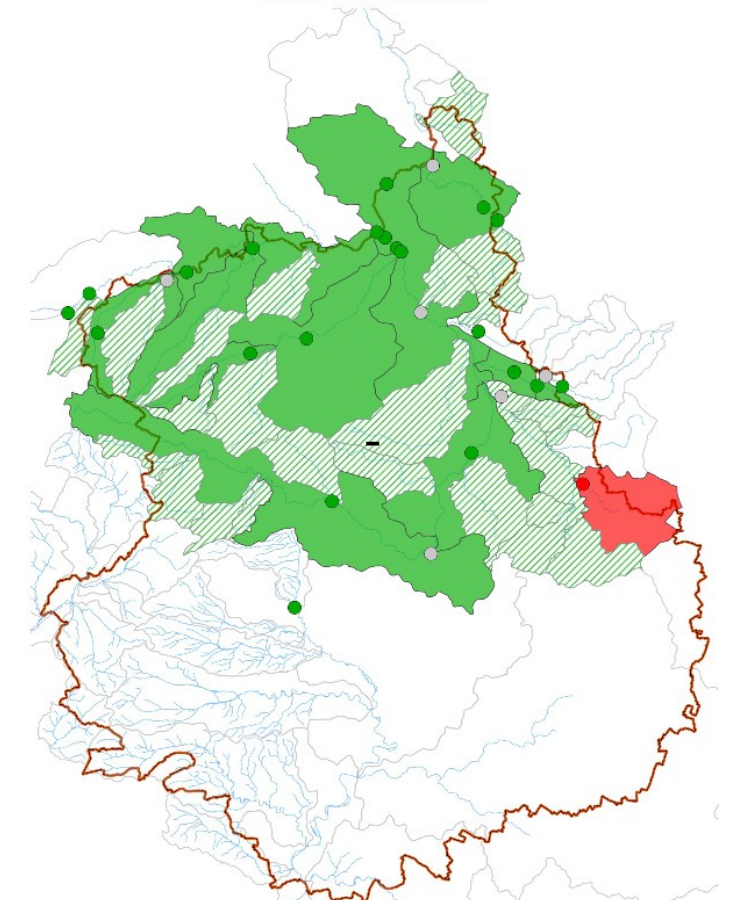


Etat des lieux des masses d'eau

Etat physico-chimique



Etat chimique sans HAP



- | | |
|-----------------------|------------------------|
| Etat sans HAP station | Etat chimique sans HAP |
| ● Bon état | ■ 2 - confiance élevée |
| ● Mauvais état | ■ 2 - confiance faible |
| ● Etat inconnu | ■ 5 - confiance élevée |
| | ■ 5 - confiance faible |

La lutte contre les pollutions ponctuelles passe par la maîtrise des rejets et leur mise aux normes qu'ils soient industriels, agricoles ou urbains.

Assainissement urbain

Le suivi en continu des systèmes d'assainissement d'eaux résiduaires urbaines depuis plusieurs années a permis la mise en oeuvre de travaux de conformité sur les réseaux de collecte et le traitement des effluents.

Dans le département :

- 38 systèmes d'assainissement ont une capacité de plus de 2 000 EH, seul 1 système est non conforme (réseaux) Senonches. Il est prioritaire au PAOT.
- 131 systèmes d'assainissement ont une capacité inférieure à 2 000 EH, 21 % sont non conformes, soit 28 systèmes d'assainissement dont 26 étant inscrits au PAOT. Les systèmes d'assainissement suivis par le PAOT ont donné lieu à un commencement d'actions en termes d'études ou de travaux. Ils peuvent faire l'objet d'une aide financière de par la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Par ailleurs, les deux communautés d'agglomération ont lancé des études de modélisation des rejets d'eaux pluviales, afin d'en améliorer la gestion.

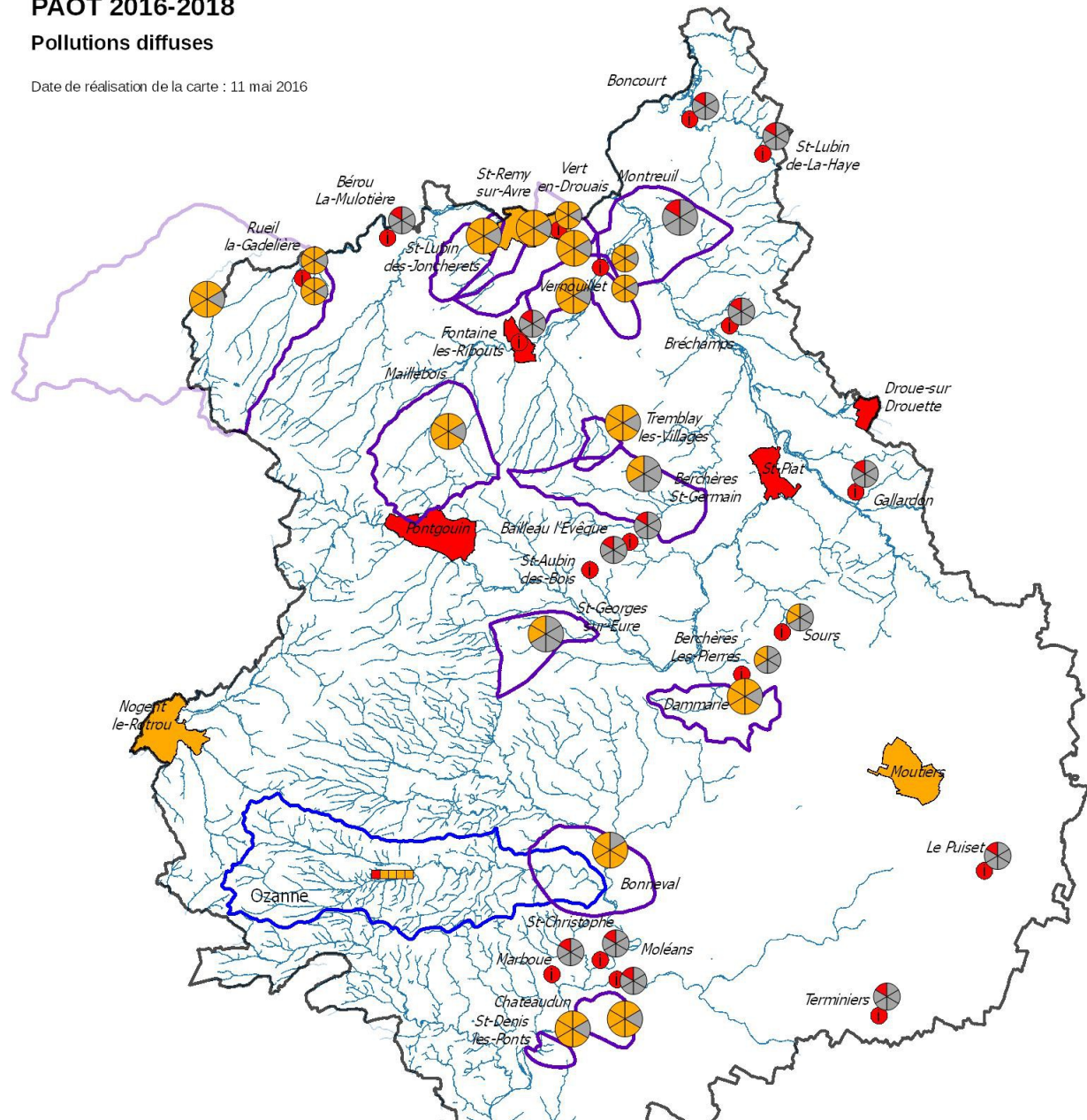
Concernant les ICPE, les actions relatives à la démarche de Recherche de Substances Dangereuses (RSDE) dans les rejets des eaux, engagées dans le précédent PAOT poursuivent leur déroulement. 6 sites sont en cours d'élaboration de leur rapport de synthèse et 8 rapports sont en cours d'examen.

Pollutions diffuses

PAOT 2016-2018

Pollutions diffuses

Date de réalisation de la carte : 11 mai 2016



Légende

- Action C. d'Agriculture à partir du Contrat Territorial Ozanne:
- Etude impact drainage
- Réseau de référence des reliquats
- Suivi des contrats d'engagement
- Suivi technique des communes
- Diagnostic des exploitations agricoles
- Prévisionnel
- En cours
- Terminé

Instaurer des périmètres de protection (PPC)

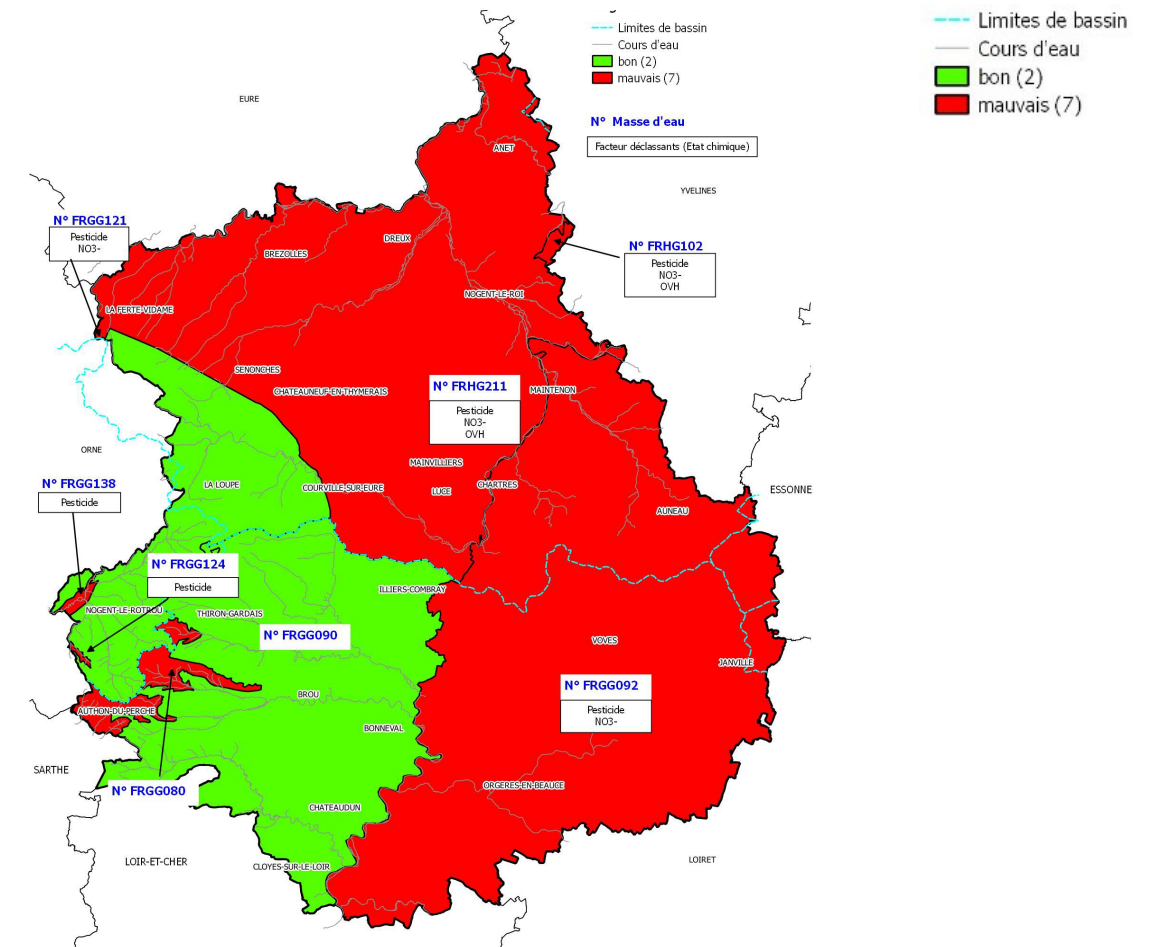
- Prévisionnelle
- En cours
- Terminée

Information des collectivités concernées par un captage prioritaire SDAGE 2016-2021

- Prévisionnelle
- Actions sur les captages**
- aire d'alimentation de captage Grenellisé
- captage Grenelle
- captage non grenelle
- non associé
- prévisionnelle
- en cours
- terminée

- Opérations :
- 1-mise en place d'une cellule d'animation
 - 2-délimitation de l'AAC
 - 3-réalisation du diagnostic territorial multi-pressions (DTMP)
 - 4-délimitation de la zone de protection
 - 5-arrêté "Délimitation de la zone de protection"
 - 7-définition du Plan d'actions agricoles (hors ZSCE)

Etat des masses d'eau souterraines



La nappe de la Craie Séno-turonienne et la nappe des calcaires de Beauce sont dans un état qualitatif dégradé à cause de fortes teneurs en nitrates et pesticides. La reconquête de la qualité de la ressource est en enjeu essentiel pour le département, d'autant que l'alimentation en eau potable des euréliens s'effectue à 96% à partir d'eaux souterraines.

Dans le département, 17 nouveaux captages prioritaires ont été inscrits, en plus des 13 captages Grenelle déjà en cours de démarche de protection vis-à-vis des pollutions diffuses.

Sur ces territoires, des actions agricoles et non-agricoles doivent être mises en place pour reconquérir la qualité des eaux souterraines. Des leviers financiers importants sont mobilisés sur ces captages, notamment pour l'animation de la démarche et la réalisation de diagnostics d'exploitation (Agences de l'Eau) et pour le changement des pratiques (Mesures Agro-Environnementales "Système").

Par ailleurs, les captages pour l'alimentation en eau potable doivent être protégés des pollutions accidentelles par des **périmètres de protection (PPC)**. Les DUP en cours ont été inscrites dans le PAOT 2016-2018 (8 dossiers).

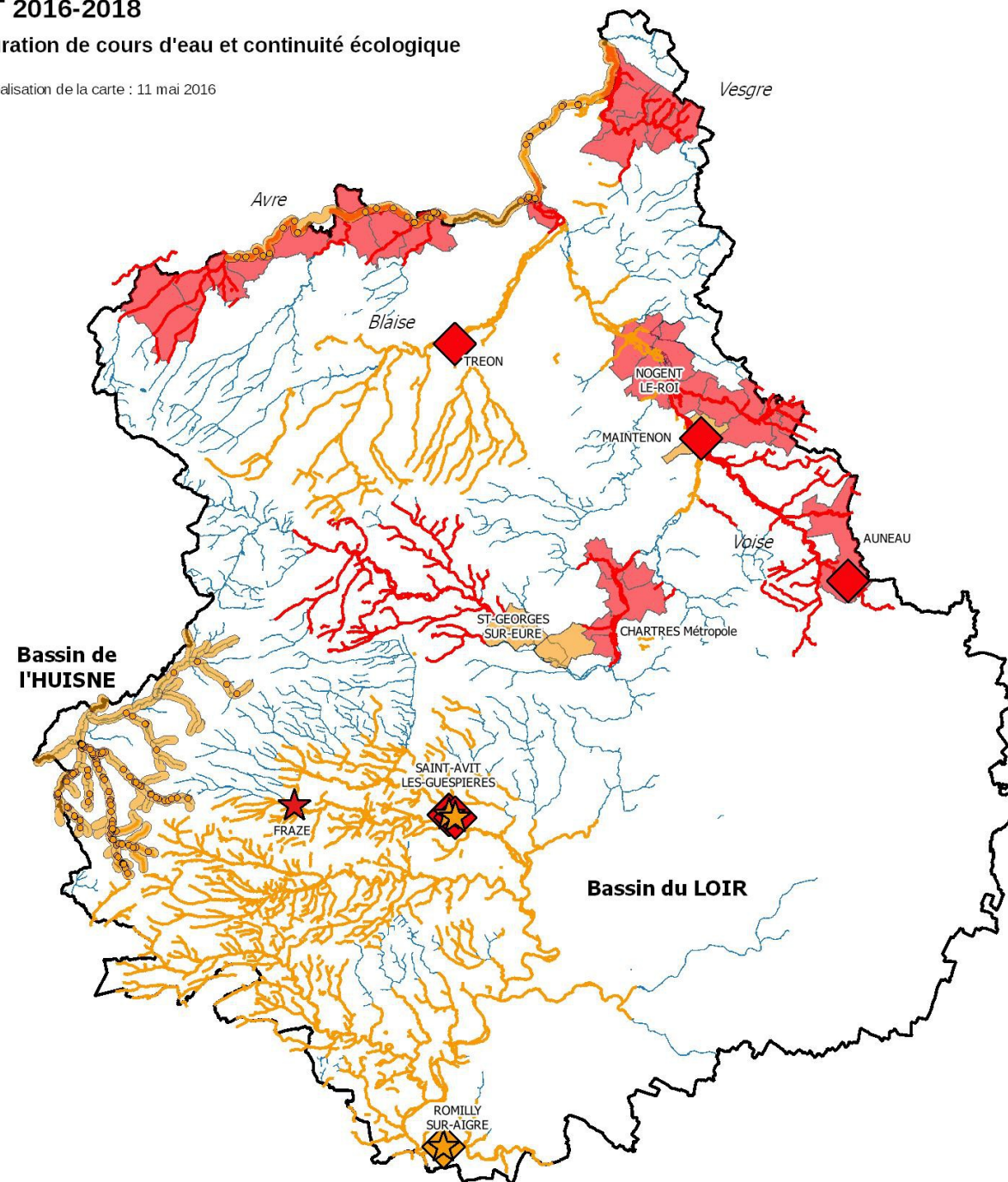
Les **plans d'épandage des boues** issues des systèmes d'assainissement des eaux résiduaires urbaines, déclarés en préfecture, représentent 4,6 % de la surface agricole utile (SAU) du département, soit 20 885 ha. L'ensemble de ces 50 dossiers sont suivis afin de confirmer l'innocuité des boues et leur traçabilité.

Restauration des cours d'eau et continuité écologique

PAOT 2016-2018

Restauration de cours d'eau et continuité écologique

Date de réalisation de la carte : 11 mai 2016



Légende

Etudes PPRE et/ou RCE

- sur cours d'eau		- sur ouvrage	
■ Prévisionnelle	★ Prévisionnelle	★ Prévisionnelle	★ Prévisionnelle
■ En cours	★ En cours	★ En cours	★ En cours
■ Réalisée	★ Réalisée	★ Réalisée	★ Réalisée

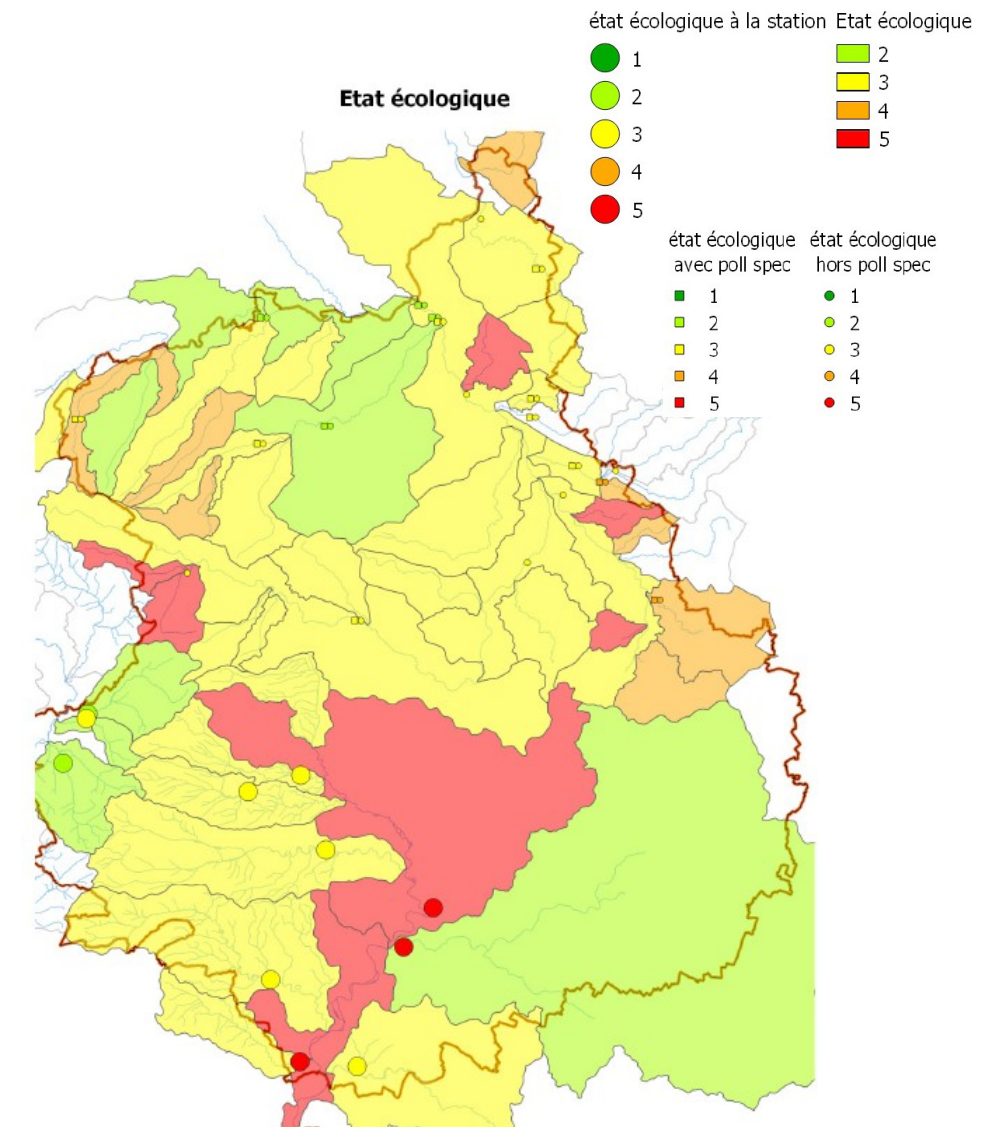
Travaux d'entretien et de restauration de la continuité écologique

- entretien de cours d'eau		- restauration sur ouvrage	
■ Prévisionnel	◆ Prévisionnel	◆ Prévisionnel	◆ Prévisionnel
■ En cours	◆ En cours	◆ En cours	◆ En cours
■ Réalisé	◆ Terminé	◆ Terminé	◆ Terminé

— Cours d'eau classés "Liste 2" :

Réalisé :	- Réunions par bassin sur le classement
	- Information des propriétaires sur le classement
A venir :	- Obtenir des propriétaires les éléments sur l'impact et leur proposition de mise en conformité
	- Fixer les prescriptions par ouvrage

La restauration des milieux aquatiques fait partie des actions prioritaires à mener en Eure-et-Loir car la majorité des cours d'eau sont dégradés pour leur hydromorphologie (recalibrage, nombre importants d'obstacles à l'écoulement etc.).



Les actions engagées du précédent PAOT et non terminées se poursuivent ; par exemple, les travaux d'entretien et de restauration du Loir et de ses affluents, l'étude de restauration de la continuité au niveau du château de Maintenon ou l'étude diagnostique des ouvrages sur le bassin de l'Huisne.

Par ailleurs, de nouvelles actions sont inscrites, notamment :

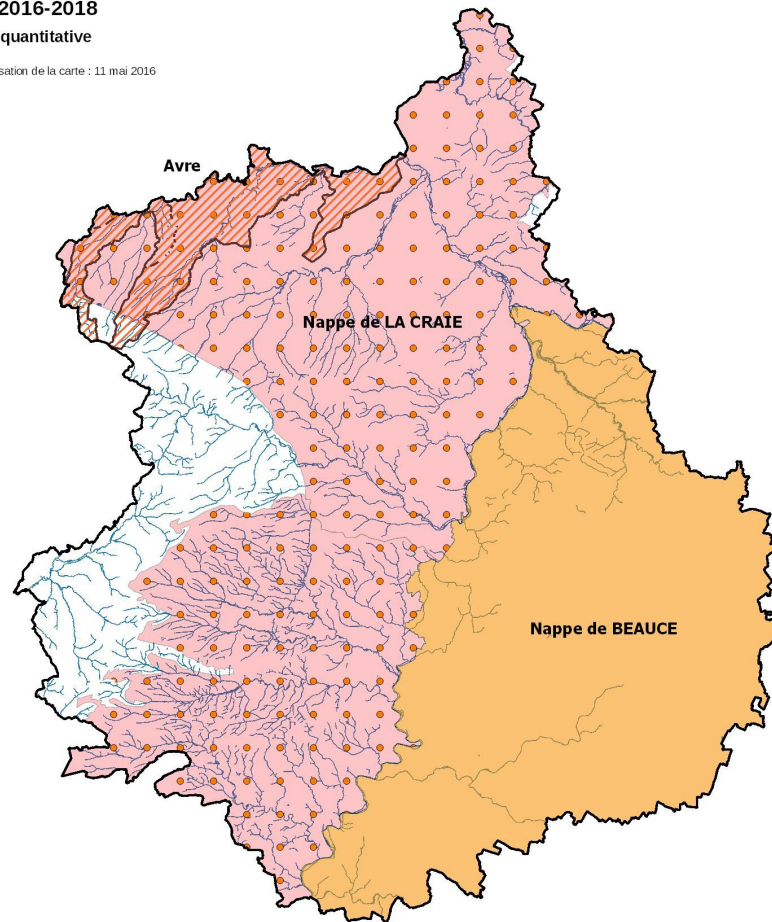
- Les travaux de restauration de la continuité écologique en milieu urbain de Chartres Métropole
- Les travaux d'entretien et de restauration de la Voise et de l'Eure
- L'aménagement d'ouvrages hydrauliques (Romilly-sur-Aigre, Fonderies de Saulnières...)
- Les études de restauration de la continuité écologique sur l'Eure aval, la Blaise, les affluents du Loir

Un travail sera également conduit par le groupe de travail "rivières" de la MISEB sur les débits minimums biologiques.

Gestion quantitative de la ressource

PAOT 2016-2018
Gestion quantitative

Date de réalisation de la carte : 11 mai 2016



Légende (carte des affleurements)

Action :

- Maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité de la Nappe de LA CRAIE
- Etude quantitative de la Nappe de LA CRAIE (Prévisionnel)
- Mise en place de l'Organisme Unique Beauce (Engagé)
- Gestion volumétrique et de crise sur ZSF Avre

Action globale

- Mise en conformité des actes réglementaires – débits réservés
- Révision des autorisations de prélèvement
- Gestion de crise sécheresse – Arrêtés préfectoraux de limitations des usages de l'eau

Organisme Unique "Irrigation Beauce 28" :

La mise en place de l'Organisme Unique "Irrigation Beauce 28" se poursuit sur la Nappe de la Beauce.

Le calendrier actuel prévoit que l'étude d'impact régionale soit finalisée en 2016 et que l'Autorisation Unique de Prélèvement soit délivrée en 2017.

Ainsi, l'OU devrait être en mesure de présenter son premier plan de répartition de la ressource aux irrigants pour la campagne 2018.

Nappe de la Craie : l'étude de faisabilité pour la modélisation quantitative de la Nappe n'a pas démarré, faute d'un porteur et de financement. **Vu l'enjeu stratégique de cette ressource pour l'alimentation en eau potable, cette action est inscrite au PAOT 2016-2018, en deux temps :**

- trouver un maître d'ouvrage pour porter l'étude
- réalisation de l'étude de faisabilité.

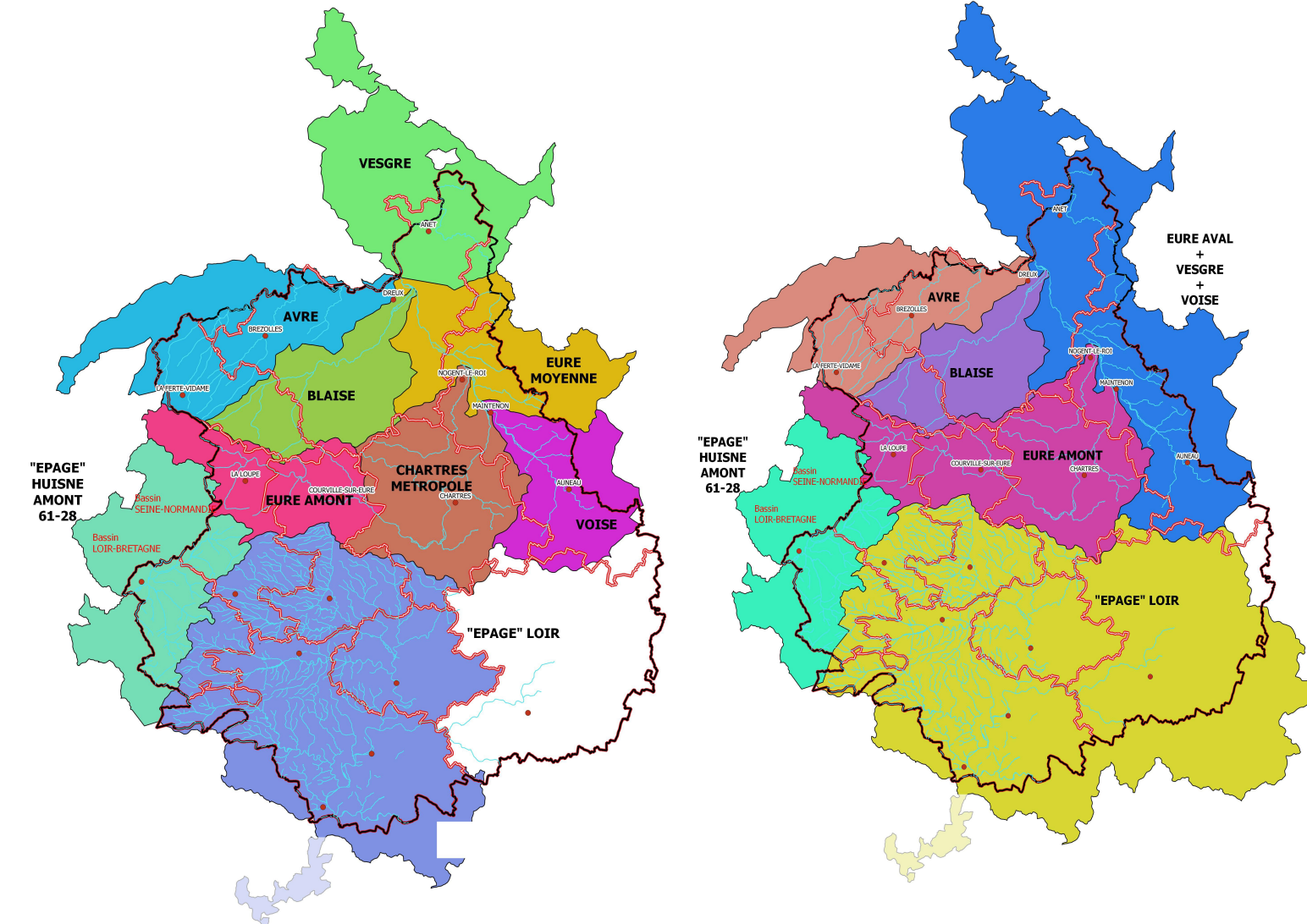
GEMAPI

Vue à moyen terme

Date de réalisation de la carte : 13 mai 2016

Vue à long terme

Date de réalisation de la carte : 13 mai 2016



A compter du 1er janvier 2018, les EPCI-FP prendront une nouvelle compétence exclusive et obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI).

En termes de stratégie, une mise en place progressive des structures est proposée, à partir des structures existantes qui exercent déjà cette compétence, en visant une cohérence hydrographique. Un travail devra également être effectué en lien avec les futurs EPCI-FP définis dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Des discussions ont également lieu dans le cadre des SAGE.

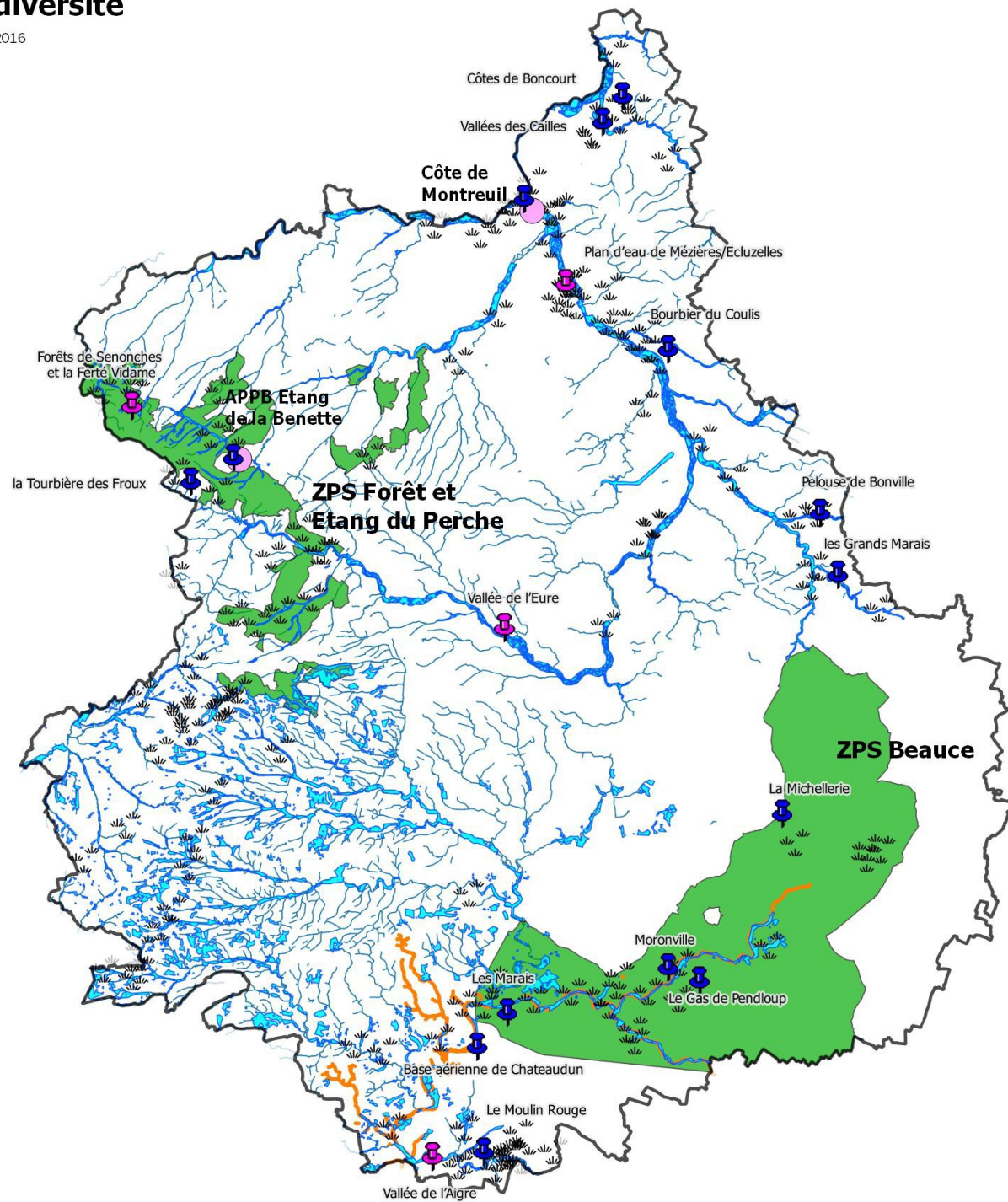
Bassin de l'Eure : beaucoup de petites structures existent aujourd'hui ; un regroupement et élargissement des structures est à prévoir, notamment sur l'Eure aval, pour diminuer le nombre de structures qui interviennent sur l'intégralité du bassin versant. Des discussions sont à prévoir avec les deux communautés d'agglomération qui pourraient exercer la compétence.

Bassin du Loir : le SMAR couvre déjà une large partie du bassin versant, mais un élargissement est à prévoir. De plus, le SMAR n'a pas la compétence "inondations" aujourd'hui.

Bassin de l'Huisne : pas de maîtrise d'ouvrage actuellement. L'étude de structuration menée par le PNR Perche prévoit deux scénarii : exercice par le PNR Perche ou création d'un syndicat mixte sur le territoire.

PAOT 2016-2018 Biodiversité

09 mai 2016



Légende

Stratégie de Création d'Aires Protégées

Natura 2000

Zones Protection Spéciale
sites "habitats" (ZSC)

Zones humides

Pré-localisation zones humides
2e plan mares (2013-2017) (Engagé)
3e plan mares (A mettre en place)

Gestion de sites remarquables

Gestion par le Conservatoire des Espaces Naturels

Espaces Naturels Sensibles (CD28)

lutte contre les espèces végétales invasives et animation
lutte contre les ragondins

Les milieux naturels d'Eure-et-Loir sont fragiles, fragmentés et sont soumis à des pressions anthropiques importants. Il y a donc un réel enjeu de préservation et de connaissance des sites intéressants pour la biodiversité, au-delà des sites actuellement protégés réglementairement.

Les actions inscrites au PAOT ne sont pas exhaustives des actions menées en faveur de la biodiversité dans le département, mais mettent en lumière certaines actions phares dans ce domaine.

Zones humides

Afin de préserver les **mares**, un plan d'actions est mise en oeuvre depuis 2008 par le Conservatoire d'espaces naturels, en lien avec de nombreux acteurs, notamment le Conseil Départemental. Ce plan permet de conseiller les propriétaires de mares pour les restaurer, les gérer les valoriser. Le 2ème plan court de 2013 à 2017 et comporte 41 actions en faveur de ces milieux remarquables.

Les données d'inventaires collectées pourront servir à la protection des mares, notamment lors de dossiers d'aménagement.

Groupe de travail "Eviter, Réduire, Compenser" :

Ce groupe de travail poursuivra les travaux initiés depuis 2014, notamment la finalisation du document de cadrage des études d'impact pour la mise en oeuvre de la séquence ERC (qualité des études faune-flore, définition des mesures compensatoires...). Cette doctrine fera l'objet d'une communication en 2016 vers les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'études.

Par ailleurs, le groupe pourra contribuer à la rédaction d'un avis "MISEB" sur les grands projets, notamment d'infrastructures comme l'A154, les déviations de Gallardon et de Chateaufort-Thymerais.

Enfin, une réflexion va s'engager avec la DDT, la SAFER et le CD28, sur la gestion du foncier et les mesures compensatoires. Cela permettra de connaître des sites qui pourraient être utilisés dans le cadre des mesures compensatoires.

Natura 2000 : poursuite de l'animation et des contrats sur les sites existants.

Gestion des sites remarquables et inventaires :

Les actions de gestion et de connaissance des sites préservés remarquables ont également intégré le PAOT, sur les sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels et les sites classés "Espaces Naturels Sensibles".

Par ailleurs ont lieu des inventaires d'espèces remarquables dans le département (par exemple oiseaux protégés dans la ZPS Beauce), dans le cadre d'études départementales, régionales (plan régional d'actions Odonates) ou nationales (comptages de chiroptères) et des suivis de sites.

Lutte contre les espèces invasives : Opérations de lutte contre les espèces invasives par la FDPPMA (Renouée du Japon, Jussie, Balsamine)

Enfin, la déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologie en **trame verte et bleue** puis l'intégration dans les documents d'urbanisme sont des actions essentielles pour éviter la fragmentation des habitats par l'urbanisation.

Le PAOT 2013-2015 constitue la déclinaison des programmes de mesures 2010-2015 pour atteindre les objectifs des deux SDAGEs Seine-Normandie et Loire-Bretagne. Il a été approuvé en comité stratégique de la MISEB le 22 octobre 2013.

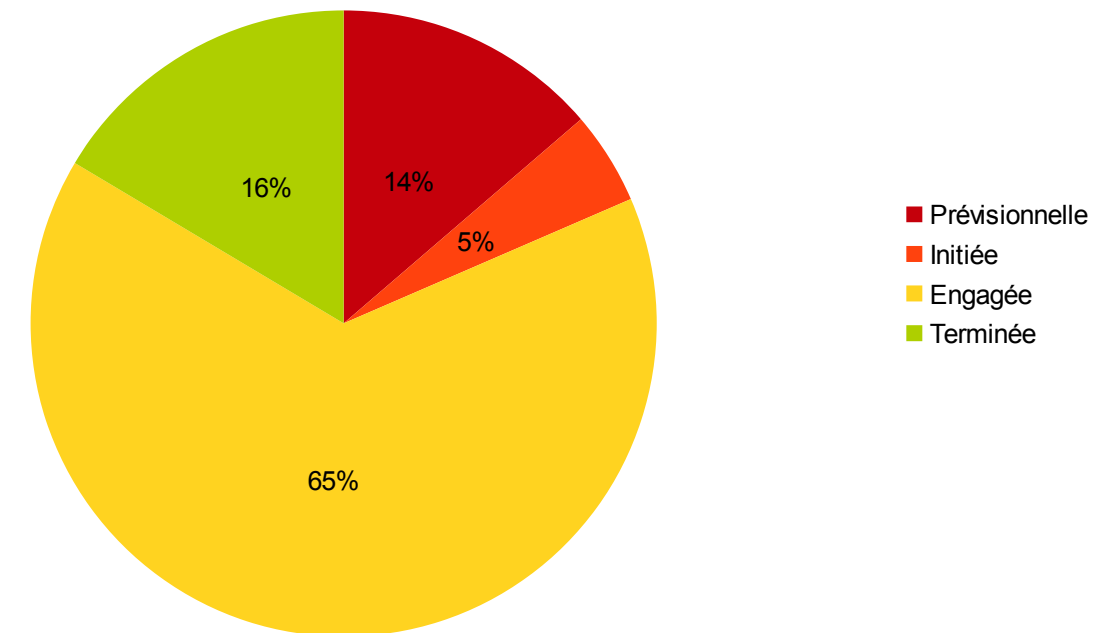
Il regroupe plus de 300 actions prioritaires menées pour atteindre le bon état des eaux, dans un département où la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines sont dégradées. Comme les SDAGE, le PAOT est multi-thématique : assainissement urbain et industriel, pollutions diffuses, restauration des milieux aquatiques et zones humides, gestion quantitative de la ressource, inondations...

Globalement, l'état d'avancement est bon puisque 86 % des actions sont engagées ou terminées.

Le PAOT avait fait l'objet d'un bilan à mi-parcours présenté en comité stratégique de la MISEB le 28 janvier 2015.

Le présent document fait le bilan complet de l'avancement des actions fin 2015, pour chacune des grandes thématiques.

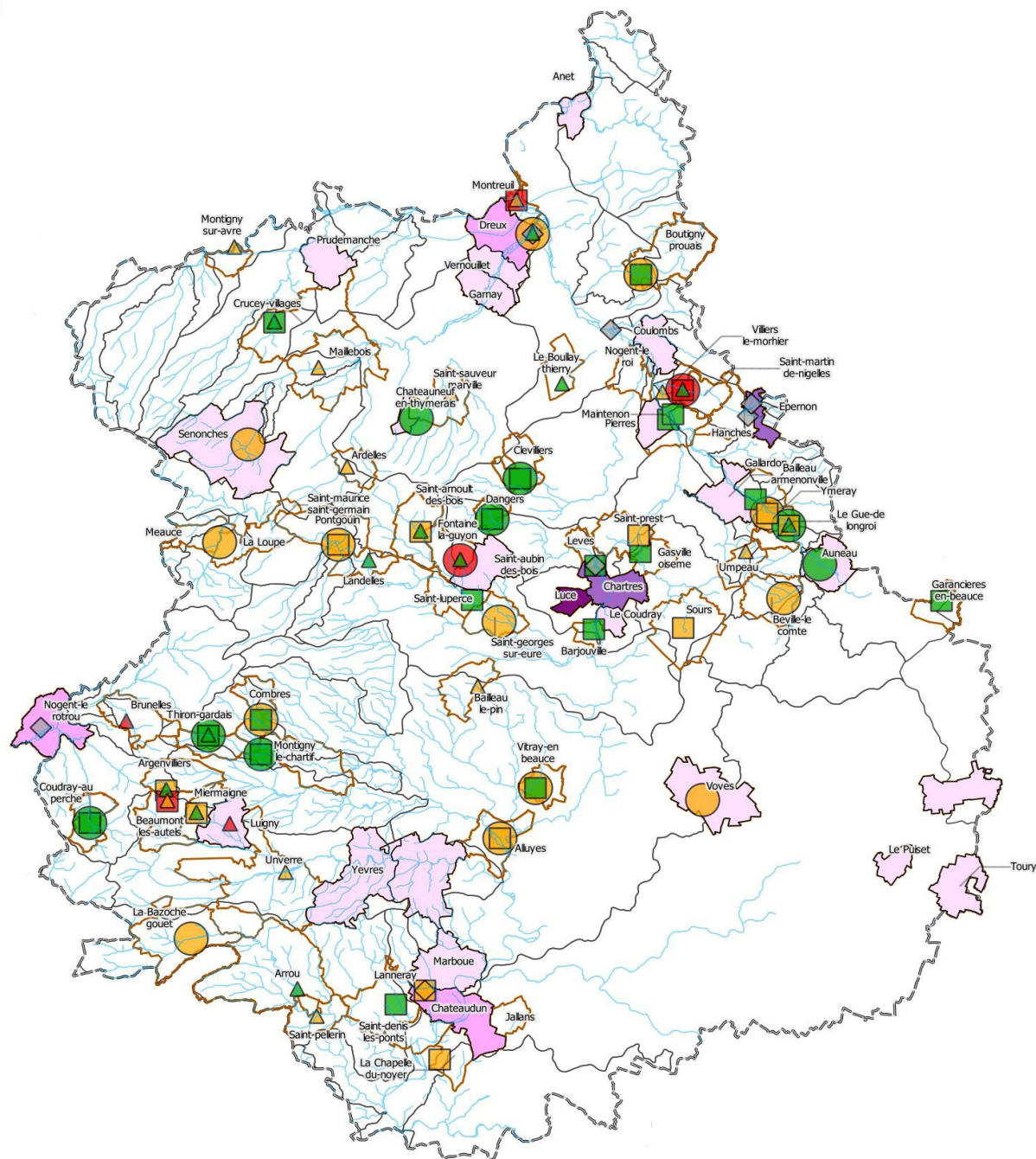
Bilan global de l'état d'avancement des actions



Pollutions ponctuelles

Bilan PAOT 2013-2015 Pollutions ponctuelles

09 mai 2016



Légende

Commune ayant au moins une opération

ICPE
nombre ICPE engagées dans une démarche RSDE

- 1
- 2
- 5
- 6

Actions au niveau des STEU

- ▲ Etude prévisionnelle
- ▲ Etude en cours
- ▲ Etude en cours
- ▲ Etude terminée

Projet prévisionnel

Projet en cours

Projet en cours

Projet terminé

Suivi prévisionnel

Suivi en cours

Suivi en cours

Suivi terminé

Suivi abandonné

Travaux prévisionnels

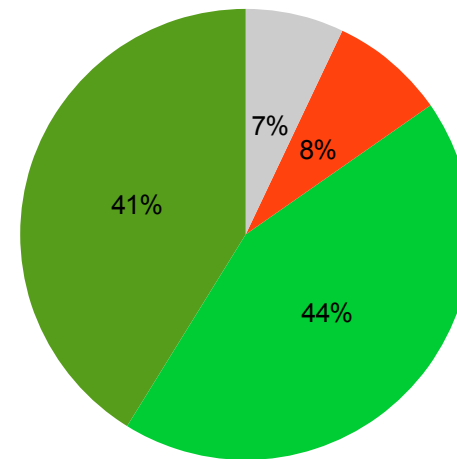
Travaux en cours

Travaux terminés

Travaux terminés

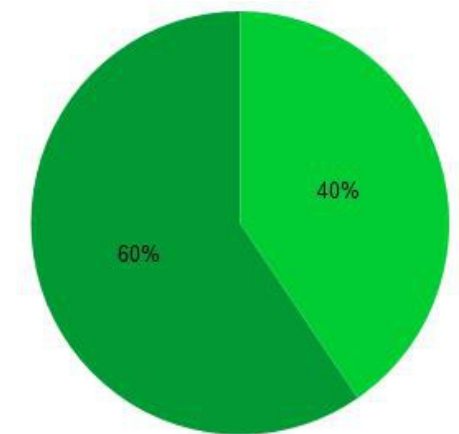
STEU sans opération

Pollutions ponctuelles urbaines



- nb actions terminées
- nb action en cours
- nb actions non comm.
- Actions abandonnées

ICPE



La lutte contre les pollutions ponctuelles passe par la maîtrise des rejets et leur mise aux normes qu'ils soient industriels, agricoles ou urbains.

Le suivi en continu des **systèmes d'assainissement eaux résiduaires urbaines** a permis la mise en oeuvre de travaux de conformité sur les réseaux et le traitement. Dans le département, •37 systèmes d'assainissement ont une capacité de plus de 2000 EH, seuls 2 systèmes sont non conformes (réseaux) Senonches et Voves, ils sont prioritaires dans le PAOT.

•127 systèmes d'assainissement ont une capacité inférieure à 2000 EH, 80% de ces systèmes sont conformes, les 20% restants sont intégrés dans les actions prioritaires du PAOT. Ces 32 systèmes d'assainissement suivis par le PAOT ont donné lieu à un commencement d'actions en termes d'études ou de travaux. Ces systèmes d'assainissement feront l'objet d'une aide financière par la DETR.

Sur 48 systèmes d'assainissement inscrits au PAOT 2013-2015 : 7 sont sortis du PAOT. Sont reportés au PAOT 2016-2018 : 41 systèmes d'assainissement dont 12 systèmes d'une capacité supérieure à 2000 EH.

Un travail similaire est effectué sur les **rejets des réseaux d'eaux pluviales**, des travaux d'amélioration sont lancés sur les grandes agglomérations de Chartres et de Dreux.

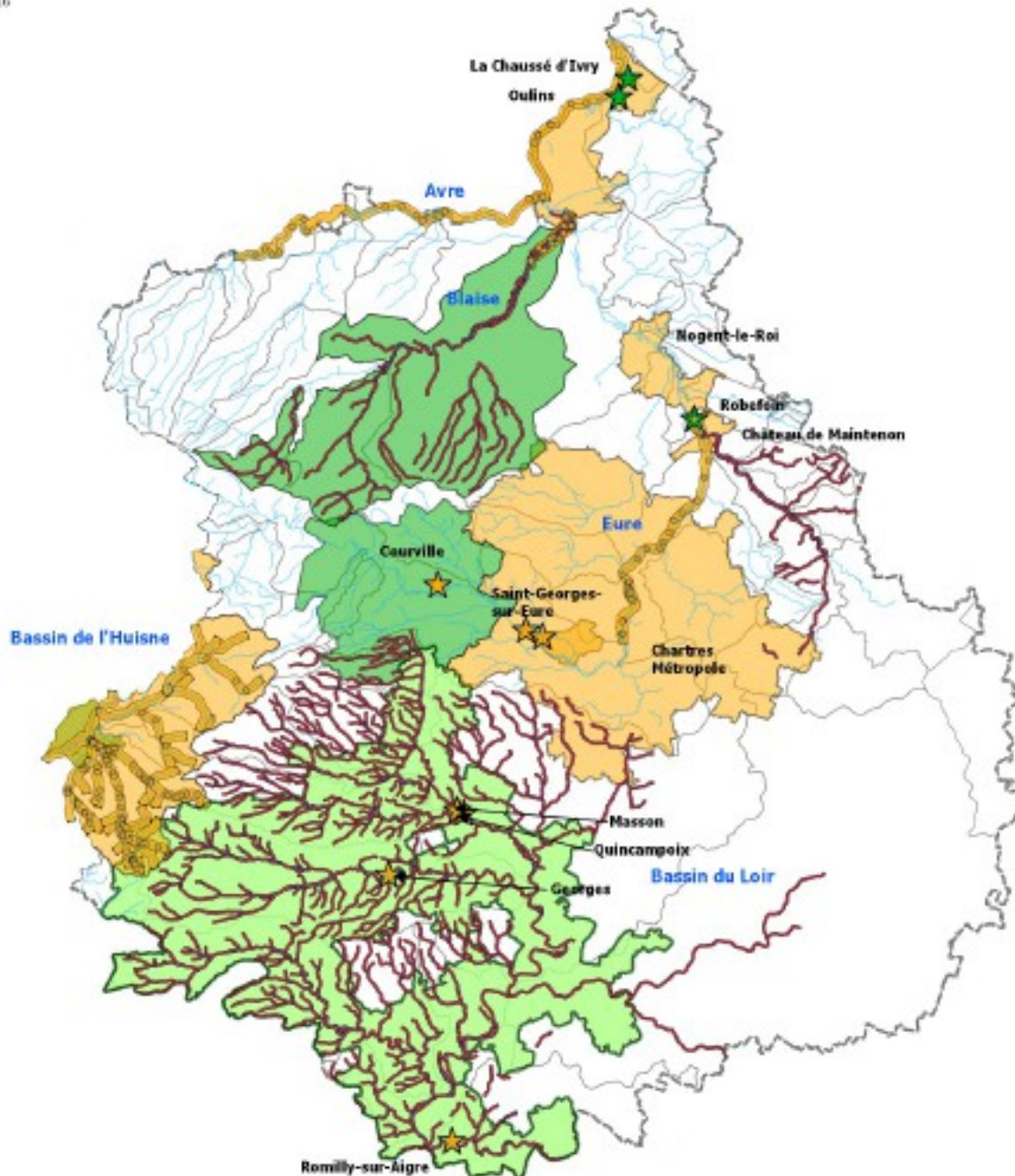
Concernant les **ICPE**, les actions relatives à la démarche RSDE sont engagées pour toutes les ICPE à autorisation inscrites au PAOT. Des arrêtés préfectoraux ont imposé à 42 entreprises de réaliser le suivi de leurs rejets de substances dangereuses susceptibles d'être émises. Fin 2015, l'abandon des rejets par arrêt du site ou suppression des rejets concernaient 20 sites ; des arrêtés préfectoraux imposant une surveillance pérenne et un programme d'actions de réduction ou suppression ont été pris pour 8 sites ; les actions se poursuivent pour les autres sites.

Restauration des cours d'eau et continuité écologique

Bilan PAOT 2013-2015

Restauration de cours d'eau et continuité écologique

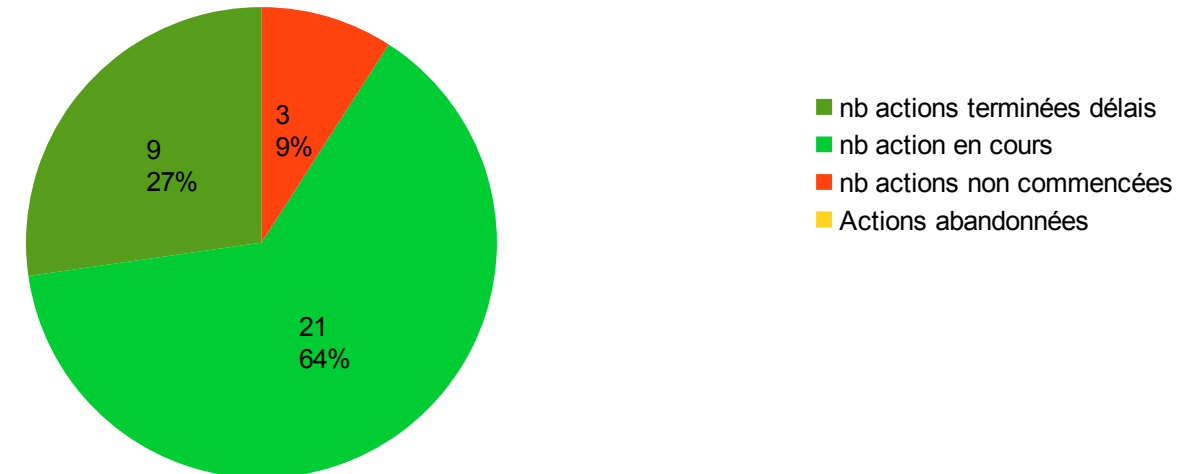
05 avril 2016



Légende

- | | |
|--|--|
| <p>Cours d'eau classés "liste 2" :</p> <p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions par bassin sur le classement - Information des propriétaires sur le classement <p>A venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des propriétaires les éléments sur l'impact et leur proposition de mise en conformité - Fixer les prescriptions par ouvrage <p>Travaux sur les rivières</p> <p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> plaquette "ventre moulin" plaquette "Travaux en rivière" | <p>Etudes et travaux de restauration de la continuité écologique - sur cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ En cours ■ Terminée - sur ouvrage ★ En cours ★ Terminée |
|--|--|

Restauration des cours d'eau et continuité écologique



Mis à part le bassin de l'Huisne qui est en bon état écologique, les cours d'eau du département d'Eure-et-Loir ont une qualité dégradée, notamment concernant l'hydromorphologie. Les actions concernant la restauration du lit et la restauration de la continuité écologique sont donc essentielles pour l'amélioration de la qualité des eaux et l'atteinte du bon état.

Le bilan de la mise en oeuvre des actions inscrites au PAOT 2013-2015 sur cette thématique est bon puisque plus de 90 % des actions inscrites sont engagées ou terminées.

Travaux de restauration et d'entretien du lit (entretien ripisylve et/ou restauration légère) :

- Étude en cours ou terminée : 122 km (Eure amont, moyenne et aval) ;
- Programme de travaux : 400km (bassin du Loir dans le cadre d'une DIG sur 63 communes) ;
- Mis en œuvre : 70 km pour l'Huisne, la basse Voise et la Foussarde.

Restauration de la continuité écologique :

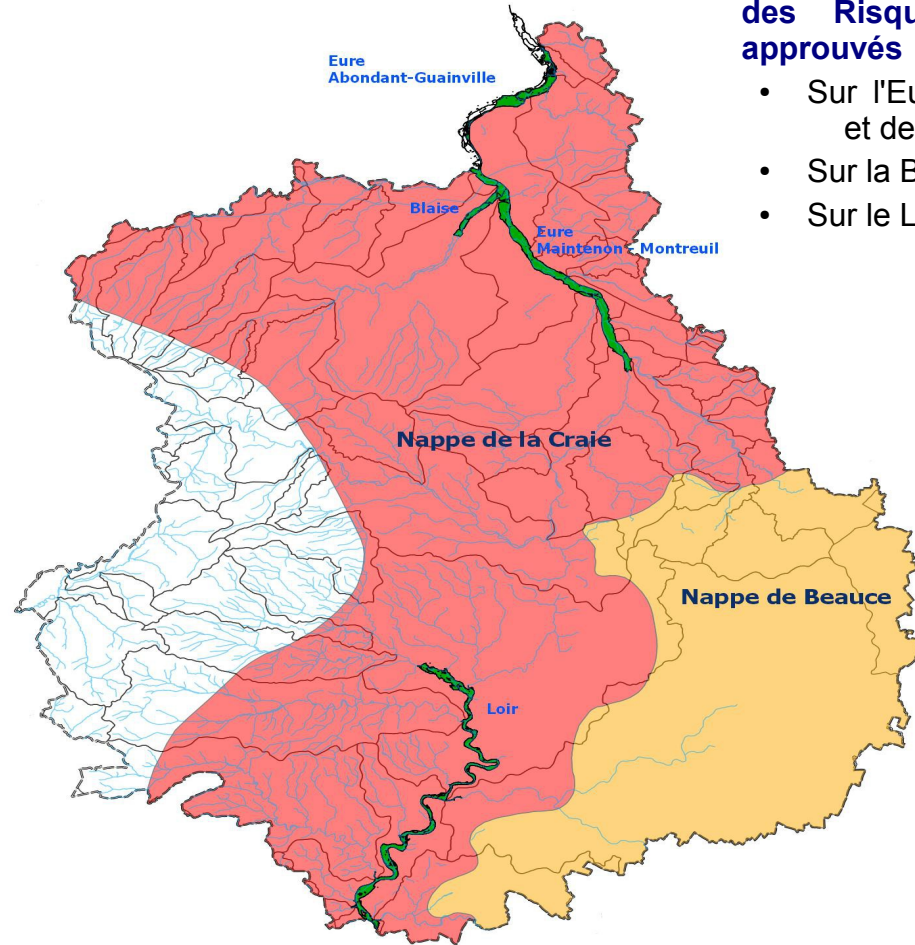
- Etudes en cours sur des linéaires : 284 km sur l'Eure, la Voise et la Blaise, qui aboutiront à des travaux en 2016. A noter le projet ambitieux de restauration de la continuité écologique en milieu urbain porté par Chartres Métropole, permettant de créer un chemin préférentiel de continuité écologique sur 18 km. Les travaux auront lieu en 2016 et 2017.
- Etudes sur des ouvrages ou des groupes d'ouvrages, notamment sur tout le Bassin de l'Huisne, à Saint Georges sur Eure, Maintenon, avec un volet patrimonial ou Romilly-sur-Aigre ;
- Nombre d'ouvrages aménagés en 2014 et 2015 : 4 (Robefoin, Moulin de Pré, Clapet d'Oulins, Chaussée d'Ivry).

Concernant le **classement en liste 2**, des réunions publiques ont été tenues pour chacun des bassins concernés présentant cette démarche. Des courriers ont également été envoyés aux propriétaires des ouvrages se trouvant sur des tronçons de cours d'eau classés.

Cependant, le classement en liste 2 des tronçons "Eure moyenne" et "Blaise" ont été annulés par un arrêt du Tribunal de Paris en décembre 2014.

Gestion quantitative et risques

Bilan PAOT 2013-2015
Gestion quantitative et risques inondation
 09 mai 2016



Risques : les 4 Plans de Prévention des Risques Inondations ont été approuvés

- Sur l'Eure : d'Abondant à Guainville et de Maintenon à Montreuil
- Sur la Blaise
- Sur le Loir

Légende

- Action :
- Etude quantitative de la Nappe de la craie (Prévisionnelle)
 - Mise en place de l'Organisme Unique Beauce (Engagée)
 - Plan de Prévention des Risques Inondation (Terminé)
 - Plan de Prévention des Risques Inondation (Terminé)

Gestion quantitative :

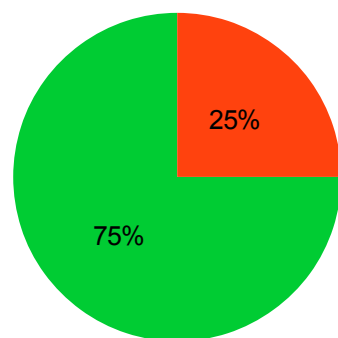
Organisme Unique "Irrigation Beauce 28" :

- une Convention d'échange de données avec la DDT a été signée en novembre 2014 ; un comité d'orientation de l'OU28 a été installé et se réunit 3 fois par an.
- L'étude d'impact régionale a démarré en 2015, en vue d'un dépôt de demande d'Autorisation Unique de Prélèvement en 2016.

Nappe de la Craie : l'étude de faisabilité pour la modélisation quantitative de la Nappe n'a pas démarré, faute d'un porteur et de financement. **Vu l'enjeu stratégique de cette ressource pour l'alimentation en eau potable, cette action sera inscrite au PAOT 2016-2018.**

- nb actions terminées délais
- nb action en cours
- nb actions non commencées

Gestion quantitative



Gouvernance

Etat d'avancement



■ Appui pour l'entretien (suite à DIG) : participation aux CoPil (bilan et programme annuels) de la Basse Voise

Emergence de maîtrises d'ouvrage

- Prévisionnelle
- Initiée
- Terminée

Les actions à mener relèvent d'une grande diversité d'acteurs (services de l'Etat, collectivités, syndicats, particuliers...), ce qui nécessite une coordination sur l'ensemble d'un cours d'eau voire du sous-bassin versant et entraîne la nécessité d'un regroupement des compétences à ces échelles territoriales.

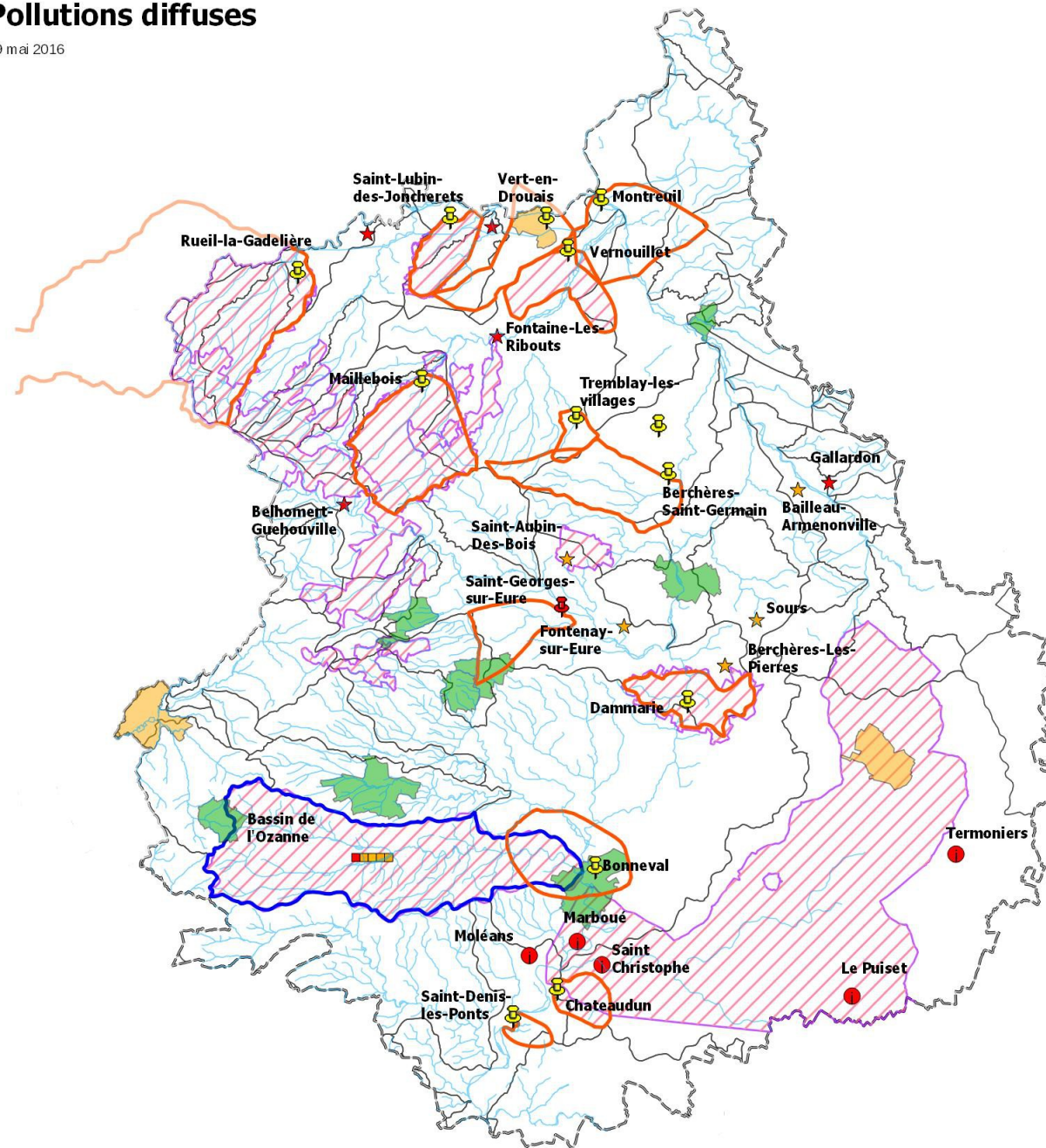
Les dynamiques engagées sur le département d'Eure-et-Loir sont cohérentes et vont dans le sens des demandes exprimées par la Loi MAPTAM qui a créé une compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

- Loir : 1 syndicat couvrant tout le bassin - 95 communes – 2400 km² ;
- Voise : fusion en un seul syndicat opérationnel ;
- Eure : reprise par Chartres Métropole de la compétence – la loi MAPTAM relance la nécessité d'une gouvernance unique et organisée sur tout le bassin de l'Eure, suivant les contours des bassins hydrographiques ;
- Huisne : l'étude-diagnostic pour aider à la structuration d'une maîtrise d'ouvrage cohérente à l'échelle du bassin versant est en cours. Un animateur a été recruté au Parc Naturel Régional (PNR) du Perche pour suivre l'étude. Les conclusions de cette étude devraient être rendues en 2016.

Pollutions diffuses

Bilan PAOT 2013-2015 Pollutions diffuses

09 mai 2016



Légende

- Action C. d'Agriculture à partir du Contrat Territorial Ozanne :
- Etude impact drainage
- Réseau de référence des reliquats
- Suivi des contrats d'engagement
- Suivi technique des communes
- Diagnostic des exploitations agricoles

PVE et MAE : Limitation des apports diffus en produits phyto
PVE et MAE : Limitation des apports diffus de fertilisants

Actions communes à l'ensemble du département
5e programme nitrates
Ecophyto 2018

Captage "Grenelle"

Aire d'alimentation de captage Grenellisé

action non commencée

action en cours

Captage "non Grenelle" inscrits dans le PAOT

action non commencée

action en cours

Information des collectivités concernées par un futur captage prioritaire SDAGE 2016-2021

Prévisionnelle

Surfaces éligibles aux MAET

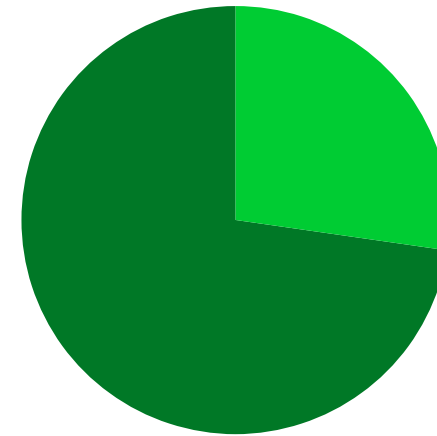
$11.04\% \frac{\text{surface des parcelles MAE} \times 100}{\text{surface aire de captage}}$

Instaurer des périmètres de protection

En cours

Terminée

Périmètre de protection des captages AEP



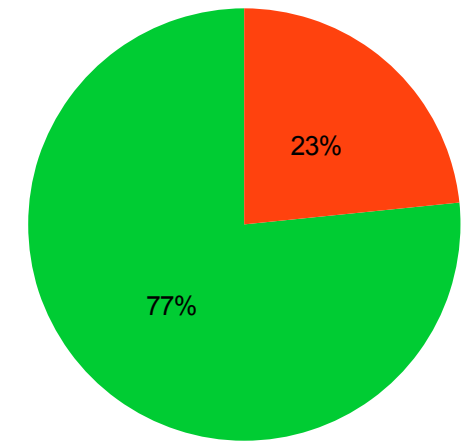
■ nb actions terminées de
lais

■ nb actions terminées dé-
lais

■ nb action en cours

■ nb actions non
commencées

■ Actions abandonnées



La nappe de la Craie Séno-turonienne et la nappe des calcaires de Beauce sont dans un état qualitatif dégradé à cause de fortes teneurs en nitrates et pesticides. La reconquête de la qualité de la ressource est en enjeu essentiel pour le département, d'autant que l'alimentation en eau potable des euréliens s'effectue à 96% à partir d'eaux souterraines.

Captages Grenelle :

- 10 plans d'actions en cours de mise en oeuvre,
- 1 plan d'actions en cours de construction,
- 1 étude préalable en cours,
- 1 procédure en suspens.

Avancées 2015 :

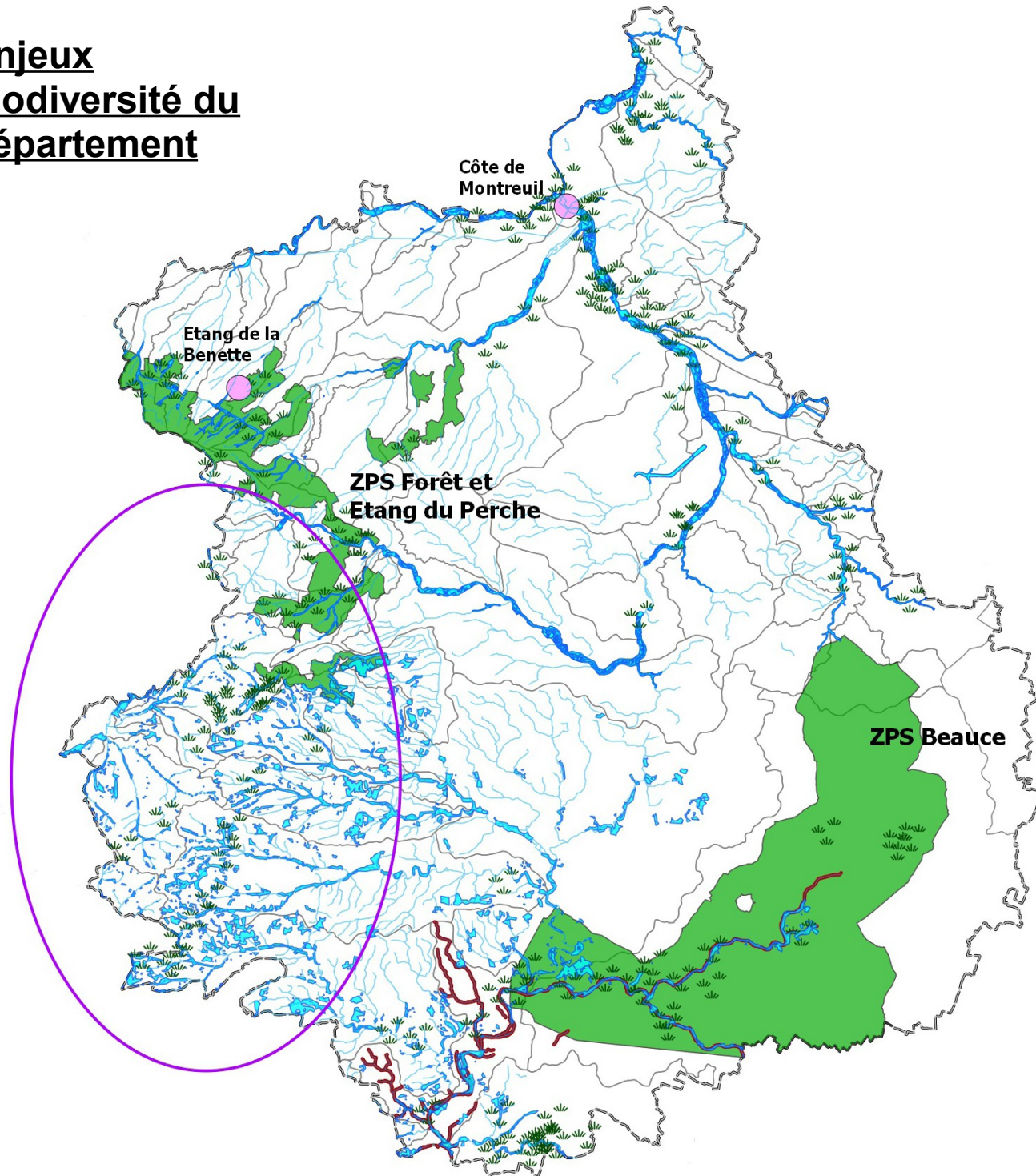
- Etude de vulnérabilité et diagnostic multi-pression territorial terminés sur l'AAC de Bonneval ; proposition de plan d'actions en cours,
- Reprise de l'animation des BAC de Chateaudun et Saint-Denis-les-Ponts par la Chambre d'Agriculture 28

Mesures agro-environnementales : le pourcentage de parcelles contractualisées en MAE "eau" est affiché sur la carte pour chacun des BAC. Au total, **476 ha** sont contractualisés en MAEC en 2015 en Eure-et-Loir.

Périmètres de protection de captages : sur les 11 captages inscrits, 8 ont vu leur procédure aboutir et 3 sont engagés. La proportion de captages dont l'exploitation doit être maintenue bénéficiant d'une DUP est de 89 %, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale.

Les **plans d'épandage des boues** issues des systèmes d'assainissement des eaux résiduaires urbaines représentent 4,6 % de la SAU départementale, soit 20 885 ha. L'ensemble de ces 50 dossiers sont suivis afin de confirmer l'inocuité des boues et leur traçabilité.

Enjeux biodiversité du département



Légende

- lutte contre les espèces végétales envahissantes
- Stratégie de Création d'Aires Protégées
- Présence d'écrevisses à pattes blanches

Natura 2000

- Zones Protection Spéciale
- sites "habitats" (ZSC)
- Contrats et chartes en zone Natura 2000
- Copil Natura 2000
- Docob Natura 2000

- Pré-localisation zones humides

Actions communes à l'ensemble du département

- Espèces protégées : Prise d'un arrêté de Biotope : Ecrevisses à pattes blanches
- Plan régional d'action Chiroptères
- Régulation des espèces classées nuisibles : Suivi des prélèvements, analyses, propositions de classement
- Défense des espaces protégés et sensibles
- Groupe de travail biodiversité MISEB
- SCAP Prise d'un arrêté de Biotope: Etang de la Benette

Concernant les actions relatives à la biodiversité inscrites dans le PAOT, toutes les actions sont engagées.

Natura 2000 : L'animation dans les sites Natura 2000 s'est poursuivie en 2015 sur les 6 sites départementaux, malgré les incertitudes liées au financement des animateurs pendant les premiers mois de l'année. Des comités de pilotage ont été organisés pour chacun des sites, sauf sur les sites du Perche en 2015. Il est à noter que la présidence de tous les COPIL, à l'exception de la ZPS Perche, est assurée par l'Etat, ce qui montre un manque d'engagement des acteurs territoriaux.

13 contrats Natura 2000 et 12 chartes ont été signées de 2008 à 2015.

Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : elle a pour objectif, d'ici 2019, de développer le réseau d'aires protégées et d'en augmenter sa cohérence et sa représentativité. Suite à des travaux menés par la DREAL Centre et à une concertation départementale, un seul site a été retenu en Eure et Loir : l'Etang de la Benette, pour lequel un arrêté de protection de biotope a été signé le 15 février 2016.

Zones humides : les études de pré-localisation des zones humides ont été achevées pour tout le département. Ces zones sont mobilisées dans les études d'impact, les documents d'incidence et les documents d'urbanisme pour exiger des inventaires de terrain réalisés selon les modalités de l'arrêté ministériel de 2008.

Groupe de travail "Eviter, Réduire, Compenser" : Ce groupe de travail a rédigé un document de cadrage des études d'impact pour la mise en oeuvre de la séquence ERC, notamment sur la qualité des études faune-flore et la définition des mesures compensatoires. Cette doctrine fera l'objet d'une communication en 2016 vers les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'études. (action reprise dans le PAOT 2016-2018).

Plusieurs projets d'infrastructures sont particulièrement concernés par cette séquence ERC : déviations de Gallardon, Anet et Chateaufort-en-Thymerais, projet autoroutier A154.

Lutte contre les espèces invasives : les opérations de lutte contre les espèces invasives menées par la FPPMA se sont poursuivies (Renouée du Japon, Jussie, Balsamine) en 2015.

Forêt : l'Eure-et-Loir est le département le moins boisé de la région Centre (13,2%), avec 86% de propriétaires privés. Le morcellement de la forêt en de très nombreux propriétaires ne facilite pas sa gestion. De plus, nombre d'entre eux tirent un revenu plus régulier et plus sûr de la gestion de la chasse que de l'exploitation du bois ; l'équilibre sylvo-cynégétique est rompu, en faveur du grand gibier, mettant en péril le renouvellement de la forêt.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
D'EURE-ET-LOIR



ONEMA



Réalisation : janvier 2015

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 – 28 008 Chartres cedex

Téléphone : 02 37 20 40 60 – Télécopieur : 02 37 20 40 49 Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr>

Sources des données : SGREB (Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité)

Conception / mise en page : SCTP (Service de la Connaissance des Territoires et de la Prospective) / POE (Pôle Observatoires et Études)

Crédit photo : G.Brochart